REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	15	18
Date de	la convoca	ition
04	1/10/2022	
Date	d'affichage	9
06	6/10/2022	

du Bureau de la COMMUNAUTE DE

COMMUNES Du "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE" Séance du jeudi 13 OCTOBRE (18H00) À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt deux le treize octobre à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents: CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), LAIADI Benabdellah (Régny), BRUN Charles (Pradines), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges).

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Paul JUSSELME (Chirassimont) donne pouvoir à Jean-Marc GIRAUD (Lay), NEYRAND Jean-François (Fourneaux) donne pouvoir à Romain COQUARD, ROFFAT Hubert (Neulise) donne pouvoir à Béatrice FOURNEL,

Excusé: DAUVERGNE Jean-François

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



Accusé de réception - Ministère de finteneur

44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay 1013-2022-17-B-DE
Tél.: 04 77 62 77 62 Fax: 04 77 62 77 63 64 14 10 2022

copler@copler.fr - www.copler.fr = 14/19/202

Délibération 2022-017-B

OBJET: BUDGET LAFAYETTE – Emprunt pour la zone Lafayette

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28/04/2021 n° 2021-061-CC portant délégation de pouvoirs au bureau

Le président rappelle qu'il avait été inscrit au budget Zone Lafayette des dépenses pour l'opération d'acquisition de la zone Lafayette avec un besoin de financement de 200 000 €

Il est ensuite présenté les diverses offres de crédit de divers organismes bancaires.

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales, le bureau décide à l'unanimité

D'approuver

la réalisation auprès du crédit mutuel et aux conditions de cet établissement, un emprunt de 200 000 € pour l'opération inscrite au budget Zone Lafayette

Le remboursement s'effectuera sur une durée de 10 ans au taux de 2.55 % avec termes trimestriels constants en capital. Frais de 0.10 % du montant de l'emprunt.

que les fonds seront disponibles dès signature du contrat soit en totalité, soit par fraction et au plus tard le 30/06/2023

À Saint Symphorien de Lay, Le 14/10/2022

Le Président

Jean-Pau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221013-2022-17-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêfet 14/10/2022

Affichage 14/10/2022